

VOTATIONS FEDERALES DU 8 MARS 2015

L'assemblée primaire est convoquée, pour le dimanche **8 mars 2015**, à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de:

- *de l'initiative populaire du 5 novembre 2012 « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »*
- *de l'initiative populaire du 17 décembre 2012 « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie »*

Ouverture du bureau de vote

Maison bourgeoise à Nax

samedi 7 mars 2015	18 h 00 - 19 h 00
dimanche 8 mars 2015	10 h 00 - 11 h 00

Les enveloppes de vote par correspondance doivent être timbrées et postées ou, déposées au bureau communal de Nax dans l'urne prévue à cet effet (*pas dans la boîte aux lettres extérieure*), dès réception, aux heures d'ouverture officielles :

du mardi au jeudi de 14h00 à 18h00 et le vendredi 14h00 à 17h00

Une personne = une enveloppe de transmission ! Chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission. Il n'est pas possible de regrouper les envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe de transmission.

Si vous votez au bureau, prière de prendre avec vous le matériel de vote et **ne pas oublier la feuille de réexpédition, signée, qui fera office de carte civique.**

Vote par correspondance

➤ **Ne pas oublier de signer la feuille de réexpédition afin que votre vote soit valable.**

Nax, le 02 février 2015

L'Administration communale